

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
07/04/2023	14/03/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 12 avril à 19 Heures 30 Minutes, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ALEXANDRE Pierre, JALLU Yann, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, ROCHELLE Stéphane, DURET François, BRIAND Henri

ABSENTS : néant

POUVOIR : ROCHELLE Stéphane donne pouvoir à Pascal HERVÉ, Albert ISAMBARD donne pouvoir à LE GONIDEC Guy

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 01-05-2023 – Affectation de résultat du budget assainissement 2022 :

Madame la 1ère Adjointe rappelle que le compte administratif du budget assainissement 2022 de la commune présente les résultats suivants :

✓ Excédent de fonctionnement de 2022 : 67 211.96€

✓ excédent d'investissement de 2022 : 57 792.79€

Le Conseil Municipal ayant voté le compte administratif 2022, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Aussi, Madame la 1ère Adjointe propose :

⇒ De reprendre l'excédent de fonctionnement du compte administratif 2022 pour la somme de 67 211.96€, en recettes de fonctionnement au budget assainissement 2023 de la commune, à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté (Excédent) »

⇒ De reprendre la totalité de l'excédent d'investissement du compte administratif 2022, soit la somme de 57 792.79€, en recettes d'investissement au budget assainissement 2023 de la commune, à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté (excédent) ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Inscrit au budget primitif assainissement 2023 les crédits suivants :

	Imputation	Montant
Recettes de fonctionnement	Compte 002 <i>Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)</i>	67 211.96€
Recettes d'investissement	Compte 001 <i>Résultat d'investissement reporté (excédent)</i>	57 792.79€ <i>(montant de l'excédent d'investissement 2022)</i>

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

